

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Délib.2024 – 11

Date de la convocation 27 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.
Nombre de membres En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 11	<p><u>Membres présents</u> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme CECCALDI Eveline, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><u>Membre absent ayant donné procuration</u> : Mme TORRENT Michèle a donné procuration à Mme DUNYACH Monique.</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : M. COSTE Michel (Président du CCAS), M. VILA PASOLA Marti, Mme RAMIS Monique, Mme THILMONT Alicia, Mme DADA Françoise.</p> <p><u>Membre absent</u> : M. MAITRE Claude.</p>
Votes Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<p><u>Objet</u> : Acceptation de dons faits au CCAS à l'occasion de mariages</p> <p>Madame Brigitte Baranoff, Vice-Présidente du CCAS expose au conseil que lors de mariages ayant eu lieu à la mairie de Céret, les époux ont fait un don au CCAS que le conseil d'administration doit accepter :</p> <ul style="list-style-type: none">-don de 100 € par chèque : mariage Torrent-don de 150 € par chèque : mariage Blic-don de 250 € en numéraires : mariage Puntunet
Date d'affichage Date de publication et de mise en ligne	<p>Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :</p> <p>-d'accepter les dons ci-dessus mentionnés.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 20px;"><p>REÇU LE :</p><p>- 8 AVR. 2024</p><p>SOUS-PRÉFECTURE DE CÉRET</p></div>

C.C.A.S.
Ville de Céret

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

Tél. 04 68 87 57 94

